

COMMENT ENVOYER VOS PHOTOS ?

CHECK-LIST / SOMMAIRE

(Voir en détail dans les prochaines pages)

1. En Haute Définition (HD) minimum..... page 4
2. D'un poids de 4 Mo minimum..... page 5
3. D'une taille minimale de 4000px (le plus grand côté)..... page 6
4. De préférence en format paysage..... page 7
5. Avec le copyright © (nom du photographe)..... page 8
6. Avec une légende en nom de photo..... page 9
7. Par WeTransfer ou similaire (pas par mail)..... page 10



photos.ftpl@provincedeliege.be



Afin de vous mettre en avant sur nos **différents supports** (brochures papier, magazines, réseaux sociaux, site web, newsletter...), nous vous demandons de nous faire parvenir de **belles photos** de votre structure en **bonne qualité**.

Ces photos doivent présenter votre structure ou votre événement sous son plus beau jour, veillez donc à ce qu'elles soient jolies, lumineuses et **donnent envie aux personnes qui les voient de participer à votre événement ou de venir chez vous !**



(Lisez nos conseils dans les pages suivantes)



1. HAUTE DÉFINITION (HD)

- Envoyez des photos en Haute Définition (HD) au minimum

C'est quoi la définition d'une photo ?

La définition d'une photo correspond au nombre de pixels (de points) qui composent l'image en hauteur (axe vertical) et en largeur (axe horizontal). On l'exprime en largeur x hauteur.

- Envoyez des photos de minimum 4000 pixels pour le plus grand côté



Si vos photos sont trop petites, elles seront floues lorsque nous les agrandirons sur nos supports !

Elles seront donc inutilisables, notamment pour l'impression sur papier.

2. POIDS DE LA PHOTO

- Envoyez des photos de 4Mo minimum

C'est quoi le poids d'une photo ?

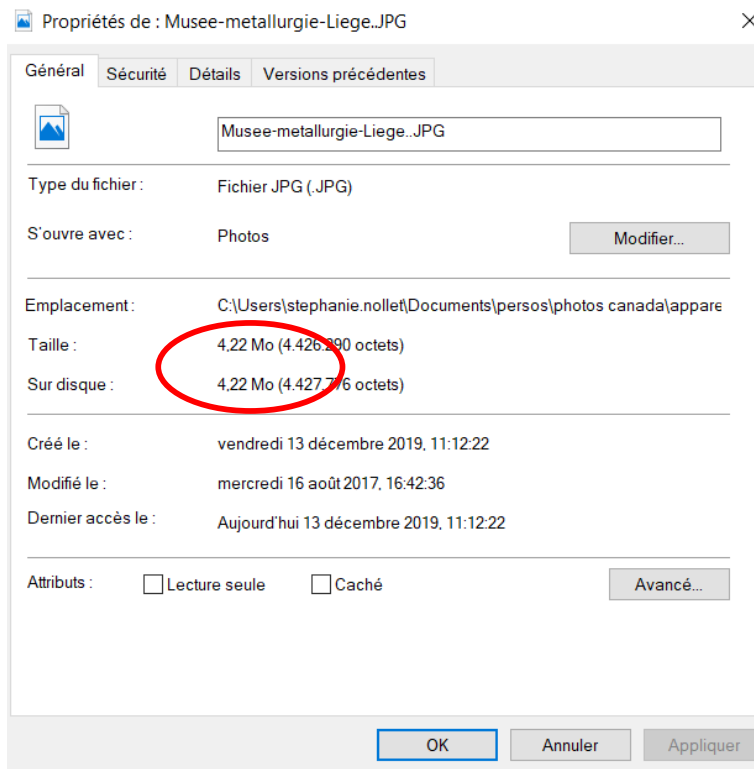
Plus la qualité d'une photo est grande, plus son poids est grand.

Il est primordial de nous faire parvenir des photos de bonne qualité afin que nous puissions les utiliser sur l'ensemble de nos supports.

Une photo de mauvaise qualité sera floue si on l'agrandit et sera donc inexploitable.

Comment connaître le poids d'une image ?

Faites un clic droit sur votre image puis cliquez sur "Propriétés"

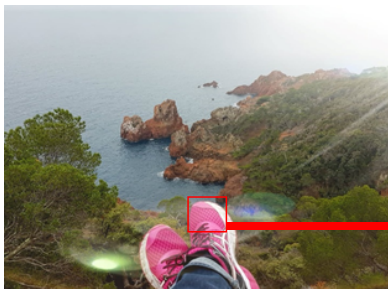


3.DE 4000 PX DE CÔTÉ

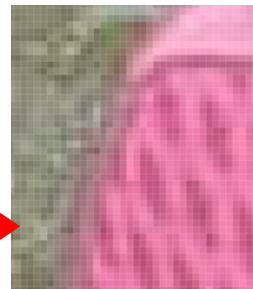
- Envoyez des photos avec le plus grand côté de 4000px minimum

C'est quoi un pixel ?

Une image numérique est composée d'une multitude de petits carrés appelés "pixels". Un pixel est donc ce qui compose l'image.

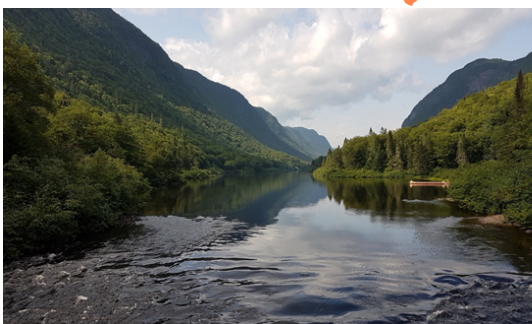


© S.Nollet



Veillez à régler correctement les paramètres de votre appareil photo ou de votre smartphone

4000 px minimum



© S.Nollet

4000 px
minimum



© S.Nollet

4. FORMAT DE LA PHOTO

- Envoyez des photos de préférence au format paysage

Différence format paysage - portrait



© S.Nollet

Largeur



La largeur est plus grande que la hauteur

Le format paysage est idéal pour les paysages, les prises de vue de scènes générales et actions se déroulant sur la longueur (ex : course de voitures). C'est aussi le format le plus souvent utilisé sur le web.



H
a
u
t
e
u
r

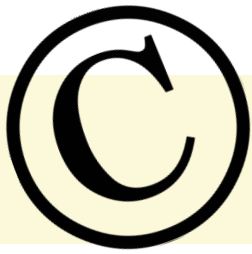


© S.Nollet



La hauteur est plus grande que la largeur

Le format portrait est idéal pour les portraits et les scènes se déroulant sur la hauteur (ex : escalade). Ce format est moins utilisé sur le web.



5. COPYRIGHT

- Indiquez le copyright à apposer sur vos images

C'est quoi le copyright d'une photo ?

Le copyright d'une photo correspond au droit exclusif que détient un auteur ou son représentant pour protéger l'exploitation de cette photo et ce pendant un certain nombre d'années.

Il est symbolisée par © suivi du nom de l'auteur de la photo ou de son représentant.



Prenez l'habitude dès maintenant d'indiquer le copyright dans le nom de votre photo !
Exemple : coteaux-Citadelle-Liege-©Prenom-NOM
Eviter les accents lorsque vous renommez une photo.



N'utilisez jamais des photos ne vous appartenant pas, dont vous ne connaissez pas l'origine, de Google Images ou des réseaux sociaux. Vous risqueriez d'avoir une indemnité à payer si l'auteur décidait de porter plainte contre vous.



Les photos libres de droits ne demandent pas une rémunération pour leur utilisation. Néanmoins, la photo reste la propriété de son auteur (sauf exceptions stipulées dans le contrat). Pour être sûr, indiquez TOUJOURS le nom de l'auteur

6.NOM DE LA PHOTO

- Nommez chaque photo en indiquant ce qu'elle montre ainsi que son copyright

Pourquoi ?

Vous connaissez le projet mieux que nous et nous ne savons pas toujours à quoi correspondent vos photos.

Afin d'éviter que nous vous rappelions pour avoir des explications sur vos photos, indiquez-le dans le nom de vos photos ou à l'aide d'une légende explicative laissée en annexe.



Nom de photo :

Expo-dali-Liege-2016 © S.Nollet.jpg



Nom court et précis



Copyright

IMG10890.jpg

OU

liege.jpg

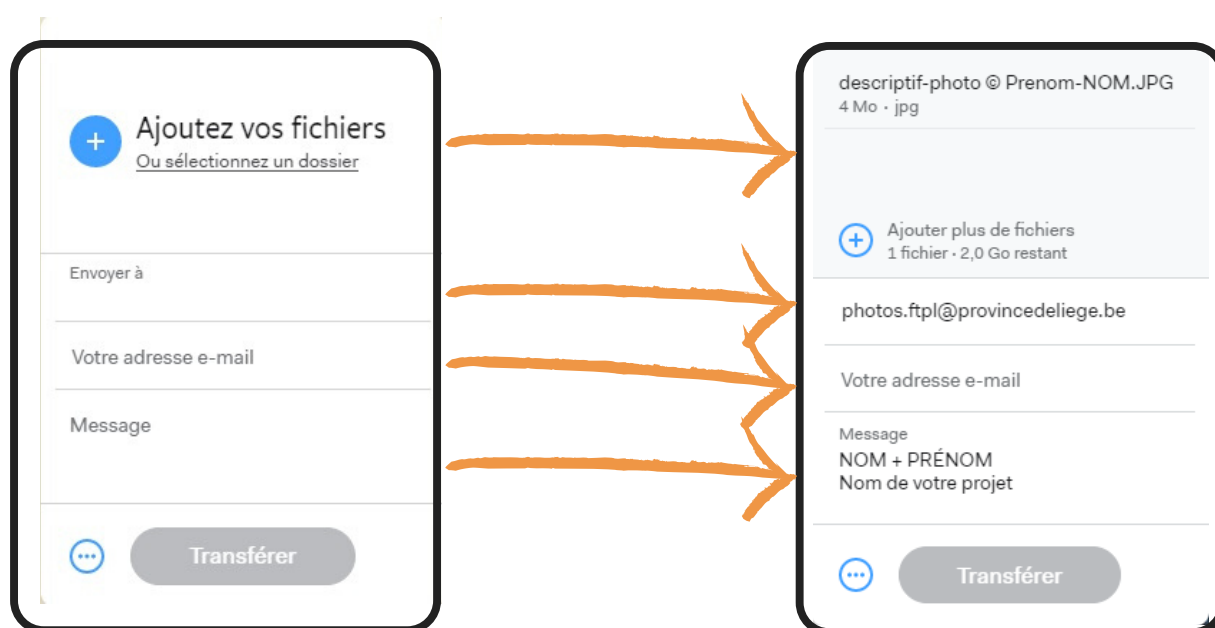
OU

DSC0063490.jpg

7.MODE D'ENVOI

- Faites nous parvenir vos images par WeTransfer ou programme similaire.

Lien : <https://wetransfer.com/>



Vous pouvez ajouter plusieurs photos. Veillez bien à ce qu'elles soient nommées correctement.

Envoyez-les à l'adresse mail suivante : photos.ftpl@provincedeliege.be



N'envoyez pas vos images par mail !

Si vos photos sont trop lourdes, nous risquons de ne pas les recevoir !

CONTACT

ENVOI DE VOS PHOTOS :
photos.ftpl@provincedeliege.be

**CELLULE ANIMATION DU
TERRITOIRE :**
ftpl.adt@provincedeliege.be

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Province de Liège Tourisme



**Province
de Liège**

Tourisme